



ENCADR'FLASH

Déclaration des revenus : comment déduire la cotisation syndicale ?

- Pour les salariés ainsi que les retraités, les cotisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt, égal à 66% du total des cotisations versées.

2042 RICI



N°15637*06

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés <i>sauf option frais réels</i>	7AC	7AE	7AG

⇒ *Formulaire 2042 RICI : saisir le montant de la cotisation dans la case 7AC*

- En cas de **déduction des frais réels**, vous devez inclure les cotisations syndicales dans les frais réels et par conséquent, vous ne pouvez pas bénéficier du crédit d'impôt.

2042



N°10330 * 26

Frais réels <i>joignez la liste détaillée sur papier libre</i>	1AK	1BK	1CK	1DK
--	-----	-----	-----	-----

⇒ *Formulaire 2042 : intégrer le montant de la cotisation dans le calcul de la case 1AK*

Dans la liste détaillée sur papier libre, indiquer « Cotisation à un syndicat professionnel représentatif »

**Vos représentants CFE-CGC Groupe RATP vous remercient pour votre confiance
et
restent à votre disposition pour répondre à vos questions.**